



ARRETE MUNICIPAL N°7C
Du 02/02/2024

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.

République Française

Raccordement à la fibre optique

11 au 19 rue Cuvinot

9 rue Cuvinot

2 rue Forcinal Moreau

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route,

Vu la disposition de la loi 82 623 du 23 juillet 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la demande de la société ENSIO en date du 29/01/2024,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à faciliter et sécuriser les travaux de raccordement à la fibre optique du 12/02/24 au 23/02/24 et de sécuriser le déplacement des personnes et des voitures particulières riveraines de ces travaux.

ARRETONS

- Article 1 : La circulation, le stationnement et la vitesse de tous les véhicules pourront être limités ou interdits du n°11 au n°19 rue Cuvinot, au n°9 rue Cuvinot Prolongée, au n°2 rue Forcinal Moreau concernant les travaux de raccordement à la fibre optique du 12/02/2024 au 23/02/2024.
- Article 2 : La signalisation temporaire sera fournie, mise en place et entretenue par la société ENSIO.
- Article 3 : Les règles d'implantation de la signalisation temporaire définies par la Direction des routes et de la circulation routière du Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire devront en toutes circonstances être respectées.
- Article 4 : Les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.
- Article 5 : L'occupation du domaine public est accordée à la société ENSIO qui aura en charge de prendre toutes les mesures et précautions nécessaires pour la sécurité des riverains ainsi que pour éviter toutes dégradations au domaine public.
- Article 6 : Le périmètre de sécurité, les accès piétonniers, les accès de secours et l'information des riverains incombent à La société ENSIO.
- Article 7 : Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et de laisser libre la circulation des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, un passage de 3 mètres sera laissé sur le pourtour du site. De plus, aucun véhicule ou engin ne sera stationné face à une borne d'incendie.



Mairie de Vicq

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq

Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33